



## NANB Board of Director's Meetings *Observers*



**Nurses Association  
OF NEW BRUNSWICK**

### **Board of Director's Observers**

The Nurses Association of New Brunswick (NANB) is a professional regulatory organization that exists to protect the public and to support nurses by promoting and maintaining standards for nursing education and practice and by promoting healthy public policy.

The NANB Board of Director's welcomes observers at meetings for the purpose of enhancing the member's and the public's understanding of the Board's governance role as it advances the mandate of the Association in accordance with the *Nurses Act*, the Bylaws and the Rules.

### **Meeting Dates**

The NANB Board of Director's meets three times a year, October, February and May. Specific dates are posted on the NANB website ([www.nanb.nb.ca](http://www.nanb.nb.ca)) Meetings are held at the NANB headquarters, 165 Regent Street, Fredericton (corner of Brunswick St. and Regent St.). The May meeting is in conjunction with NANB's Annual General Meeting. All meetings are 1.5 to 2 days in duration beginning at 9am.

Observers attend meetings at their own expense, however, lunch and nutrition breaks are provided by the NANB. Timing of nutrition and lunch breaks vary depending on discussions at the meeting.

### **Parking**

There is **NO** onsite parking at the NANB headquarters. Public parking is available at the nearby Brunswick Street Parking Garage at an hourly rate, as well as meter-parking on adjacent streets.

### **Upon Arrival**

Observers should arrive prior to the start of the meeting and present themselves at Reception.

### **Attending NANB Board Meetings as an Observer**

Space is limited therefore interested persons must confirm attendance at least one week prior to a scheduled meeting date. Requests will be allotted on a first-come, first-served basis. Please contact:

### **Meeting Guidelines for Observers**

1. Observers will receive a copy of the Agenda and the Guidelines onsite.
2. Observers are not permitted to join the discussion unless invited by the Chair.
3. Observers will be asked to leave during "in-camera" discussions of material confidential to the Board of Directors.
4. Observers shall refrain from wearing perfumes and scented products.
5. All electronic devices must be turned off or muted during the meeting.
6. Displays of inappropriate behaviour may require the Chair to request the observer leave the meeting.

NANB Board of Director's welcomes you and encourages members to experience the governance of their regulatory body.

### **NANB Office Hours**

Monday to Friday: 08:30–16:30 hrs

Closed on statutory holidays or as otherwise posted on the NANB website.

1-800-442-4417  
[nanb@nanb.nb.ca](mailto:nanb@nanb.nb.ca)  
[www.nanb.nb.ca](http://www.nanb.nb.ca)

### **Paulette Poirier**

Executive Assistant-Corporate Secretary  
1-800-442-4417 / 506-459-2858  
506-459-2838 (fax)  
[ppoirier@nanb.nb.ca](mailto:ppoirier@nanb.nb.ca)



## Réunions du Conseil d'administration de l'AIINB

*Observatrice et observateurs*



Association des infirmières et infirmiers  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

### Observatrices et observateurs aux réunions du Conseil

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est un organisme de réglementation professionnel voué à la protection du public et au soutien de la profession infirmière. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en faisant la promotion de politiques publiques favorables à la santé.

Le Conseil d'administration de l'AIINB accepte les observateurs à ses réunions afin de rehausser la compréhension par les membres et le public du rôle d'exercice de l'autorité que joue le Conseil dans l'avancement du mandat de l'Association tel qu'il est établi dans la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, les règlements administratifs et les règles.

### Dates des réunions

Le Conseil d'administration de l'AIINB tient trois réunions par année, soit en octobre, en février et en mai. Les dates sont affichées sur le site Web de l'AIINB ([www.aiinb.nb.ca](http://www.aiinb.nb.ca)). Les réunions ont lieu au siège social de l'AIINB au 165, rue Regent à Fredericton (au coin des rues Brunswick et Regent). La réunion de mai coïncide avec l'assemblée générale annuelle de l'AIINB. Les réunions du Conseil, qui durent de 1,5 à 2 jours, commencent à 9 heures.

Les observatrices et observateurs peuvent assister aux réunions du Conseil à leurs frais; le dîner et les rafraîchissements sont fournis par l'AIINB. L'heure des pauses et du dîner dépendent du déroulement des discussions à la réunion.

### Stationnement

Il n'est **PAS** possible de stationner au bureau de l'AIINB. Un stationnement public payable à un tarif horaire (Brunswick Street Parking Garage) se trouve à proximité, et des places de stationnement sur parcomètre sont disponibles dans les rues avoisinantes.

### À l'arrivée

Vous devez arriver à l'heure pour le début de la réunion et vous présenter à la réception à votre arrivée.

### Pour être observatrice ou observateur

Le nombre de places étant limité, les personnes intéressées doivent confirmer leur présence au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. Les places sont attribuées sur la base du premier arrivé, premier servi. Prière de communiquer avec :

### Lignes directrices des réunions pour les observatrices et observateurs

1. Vous recevrez l'ordre du jour et les lignes directrices à votre arrivée à la réunion.
2. Vous ne pouvez pas participer à la discussion durant la réunion à moins que la présidente vous invite à le faire.
3. On vous demandera de quitter la salle durant les discussions à huis clos ou les discussions sur des sujets confidentiels du Conseil d'administration.
4. Vous devez vous abstenir de porter du parfum ou d'autres produits parfumés lors de votre présence à une réunion du Conseil d'administration.
5. Les dispositifs électroniques tels que les téléphones cellulaires et les téléavertisseurs doivent être fermés ou mis en sourdine durant les réunions du Conseil d'administration.
6. La présidente pourrait demander à une observatrice ou un observateur de quitter la salle en cas de conduite non appropriée de sa part.

Votre présence est la bienvenue, et nous incitons tous les membres à venir faire l'expérience de l'exercice de l'autorité par votre organisme de réglementation et le Conseil d'administration de l'AIINB.

### Heures d'ouverture de l'AIINB

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Le bureau est fermé les jours fériés et aux autres dates affichées sur le site Web de l'AIINB.

1-800-442-4417  
[aiinb@aiinb.nb.ca](mailto:aiinb@aiinb.nb.ca)  
[www.aiinb.nb.ca](http://www.aiinb.nb.ca)

### Paulette Poirier

Adjointe de direction-secrétaire corporative  
1-800-442-4417 / 506-459-2858  
506-459-2838 (télééc.)  
[ppoirier@aiinb.nb.ca](mailto:ppoirier@aiinb.nb.ca)